

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 132 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 132

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 février 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

### TEXTE INTÉGRAL

Le Caporal Houssein Ali, Mle 1224, de la 1re Compagnie de Milice à Dikhil, arrivant en fin de contrat le 27 février 1960 et totalisant 17 ans de services effectifs dans la Milice, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation viagère annuelle en exécution de l'article 6 de l'arrêté n° 105 du 3 février 1943, l'intéressé sera libéré et rayé des contrôles de la Milice le 28 février 1960. il recevra le Certificat de bonne conduite. Le Caporal Houssein'Ali, Mile 1224, bénéficiera. pour comoter du 28 février 1960, d'une allocation viagère annuelle de quarante mille huit cent francs Djibouti (40.800 F.D.), payable trimestriellement à terme échu et sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes. Les droits à vivres, soldé et permission seront liauidés par les soins de la 1° Compagnie de Milice.